



SMAJO

Le nouveau paradigme de la chirurgie de la colonne vertébrale

**ETATS FINANCIER
AU 31 DECEMBRE 2022**

SOMMAIRE

1. ACTIVITE.....	3
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
2.1 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS.....	3
A. Commercial.....	3
B. Produit.....	4
C. Stratégie et Organisation.....	4
2.2 RECAPITALISATION.....	5
2.3 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE.....	6
3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 décembre 2022.....	7
3.1 COMPTE DE RESULTAT.....	7
3.2 BILAN.....	8
3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022.....	10
NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES.....	10
NOTE 2: DONNEES OPERATIONNELLES.....	11
NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	15
NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	17
NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS.....	22
NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	22
NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	25
NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES.....	25
NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS.....	27

1. ACTIVITE

SMAIO (Software, Machines and Adaptative Implants in Orthopaedics), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

SMAIO a été fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

Historiquement, la Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KISCO Co, Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Les exercices 2021 et 2022 ont été marqués par plusieurs phases coordonnées de recapitalisation, le retrait total du Groupe Japonais Otsuka Medical Device et de sa filiale KISCO Co, Ltd et une opération réussie d'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris au début du 2^{ème} trimestre 2022.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée « KEOPS » de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée « i-kontrol » adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

2.1 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

A. Commercial

Les ventes de l'exercice 2022 s'élèvent à 2,4 millions d'euros, en progression de 15 % par rapport à l'année précédente (2,1 millions d'euros). En 2022, même si la situation sanitaire s'est améliorée, la Société a continué de subir, sur les premiers mois de l'année, les effets et conséquences de la pandémie de Covid-19 avec des annulations et reports à plusieurs reprises des chirurgies orthopédiques pour éviter une saturation généralisée des ressources hospitalières.

Grâce à la montée en puissance des partenariats de distribution signés depuis 2020 (Espagne, Portugal, Scandinavie, Australie, Pays baltes et Grèce notamment) et des premières poses sur le marché Nord-Américain, les ventes du système KHEIRON à l'international représentent désormais 55% du chiffre d'affaires total.

B. Produit

La Société continue son programme de développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international.

Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale ;
- la mise au point de guides de contrôle morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux.

En parallèle, la Société a également engagé une part de ses ressources au développement d'une solution customisée de son logiciel de planification chirurgicale dans le cadre de son contrat de licence avec la Société NuVasive, acteur majeur dans le marché de la colonne vertébrale. En accord avec le planning initial, la Société a déposé le 23 décembre 2022, une demande d'homologation 510(K) de la version V1 du logiciel auprès de l'autorité américaine compétente, la FDA (*Food and Drug Administration*). A la date du présent rapport la demande d'homologation était toujours en cours d'instruction par la FDA.

Par ailleurs, en décembre 2022, la Société a passé avec succès l'audit GMED, organisme de certification européen, lui conférant un renouvellement de sa certification pour une mise à disposition de ses produits sur le territoire européen pour une période de 3 ans.

C. Stratégie et Organisation

Après une première étape de restructuration opérée sur l'exercice 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, la Société s'est dotée de moyens financiers au travers d'une levée de fonds sur le 2^{ème} trimestre 2022 comprenant l'entrée au capital d'un partenaire stratégique industriel américain, la société NuVasive, et également de la signature d'un contrat de développement de licence avec ce même acteur américain pouvant déboucher sur le déblocage de deux paiements d'étapes.

Fort de ces moyens financiers, la Société a lancé en décembre 2022 sa filiale SMAIO USA avec pour ambition de développer sa stratégie de pénétration du marché américain et de développer ses solutions logicielles de planification chirurgicale.

En octobre 2022, la Société a intégré les travaux de sa filiale Sylorus Robotics à son activité i-plan. En effet, Sylorus Robotics avait développé une preuve de concept complète d'un robot capable de placer des vis dans des pédicules humains à partir de l'image scanner des vertèbres à implanter. Un logiciel de planification chirurgicale de l'implantation de vis (SPIDER Plan) avait été développé pour permettre de visualiser des images scanner en trois dimensions et selon toutes les incidences bi-dimensionnelles afin de placer virtuellement dans un repère chaque vis pédiculaire à implanter. Ce logiciel, sa documentation et le code associé ont été transférés opérationnellement aux équipes R&D de SMAIO, ainsi que l'ensemble des brevets correspondants et des actifs corporels de Sylorus Robotics. Ils servent désormais de base à SMAIO pour le développement de ses guides en impression 3D qui nécessitent un travail sur les images scanner pour dessiner les guides et

déterminer le positionnement des canons de visée pédiculaires. Par ailleurs, les actifs de Sylorus Robotics ayant directement trait au projet robotique (bras robotisé, perceuse) ont été dépréciés ou sont en passe d'être cédés, le projet robotique tel qu'il avait été pensé initialement ayant été abandonné au profit du projet de guides capable de fonctionner avec n'importe quel type de robot. Par mesure de cohérence et de simplification, il a donc été décidé de fusionner Sylorus Robotics dans SMAIO, Sylorus Robotics n'ayant plus d'activité ou d'actifs propres. Cette fusion a été réalisée dans le courant du dernier trimestre 2022 avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

2.2 RECAPITALISATION

La restructuration de la Société s'est déroulée en deux étapes prenant cours sur l'exercice 2021 et 2022 :

Opérations réalisées sur l'exercice 2021

Après avoir restructuré ses capitaux propres en juin 2021 par une opération de réduction de capital suivie d'une augmentation de capital en numéraire de 2,4 millions d'euros entièrement souscrite par la société KiSCO Co Ltd, les titres de la société Sylorus Robotics ont été apportés à la société SMAIO, Sylorus Robotics devenant ainsi une filiale de SMAIO détenue à 100 %.

A l'issue de cette opération, le groupe Otsuka, a vu sa participation dans le capital de la Société diminuer de 100 % à 24,9 %, la société Sylorus Scientific devenant l'actionnaire principal de SMAIO à hauteur de 75,1 %.

Les modalités détaillées de l'opération susmentionnée sont décrites au paragraphe 8.1 du rapport financier 2021 de la société SMAIO.

Cette opération d'apport a constitué un préalable au placement global de 9 millions d'euros par voie d'une introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris réalisée en avril 2022 (voir note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers) afin de permettre à la société SMAIO de poursuivre ses développements.

Opérations réalisées sur l'exercice 2022

Le 1^{er} février 2022, le groupe Otsuka a annoncé l'arrêt de ses activités dans l'orthopédie amorcée avec la vente des actifs de la société KiSCO Co Ltd au groupe japonais Teijin Nakashima Medical Co Ltd fin 2021. Les impacts de cette décision sont détaillés en note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers.

Le 5 avril 2022, la Société a réalisé son introduction en bourse avec une admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociations organisé Euronext Growth® d'Euronext Paris dans le cadre d'une offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action (voir note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers).

Le 17 octobre 2022, la société SMAIO USA, filiale à 100% de SMAIO, a été créée.

La société, sans activité durant l'exercice 2022, n'a pas contribué au résultat du Groupe SMAIO. En conséquence, il n'a pas été procédé à l'établissement de comptes consolidés pour l'exercice 2022.

Le 29 octobre 2022, la société Sylorus Robotics a été fusionnée dans SMAIO avec effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022.

La société Sylorus Robotics a été dissoute de plein droit à compter de la date de réalisation de la Fusion. Il n'a été procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société SMAIO de la totalité de l'actif et du passif de la société Sylorus Robotics.

2.3 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE

Les vagues successives de l'épidémie durant l'année 2022 qui ont touché les principaux marchés européens où la Société est présente, ont continué de perturber le développement de l'activité. Même si le chiffre d'affaires annuel affiche une progression de 15 % par rapport à la même période de l'exercice 2021, la Société a été directement impactée par les tensions dans les blocs opératoires dues au manque de personnel hospitalier et aux déprogrammations sur les premiers mois de l'année 2022.

S'agissant de la guerre en Ukraine, cette dernière est sans effet sur l'activité et les résultats de la Société.

3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

3.1 COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Chiffre d'affaires	2.4	2 441 869	2 129 996
Production immobilisée	2.5	745 737	870 417
Production stockée		-	345
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.6	37 878	75 916
Autres produits		3 910	152
Produits d'exploitation		3 229 394	3 076 826
Achats consommés marchandises et autres		(1 044 180)	(1 180 602)
Autres achats et charges externes		(1 699 873)	(1 224 394)
Impôts et taxes		(67 185)	(64 874)
Salaires et traitements		(1 998 718)	(1 935 493)
Charges sociales		(869 123)	(893 604)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 451 728)	(1 091 539)
Autres charges		(94 545)	(47 267)
Charges d'exploitation		(7 225 351)	(6 437 773)
Résultat d'exploitation		(3 995 958)	(3 360 946)
Produits financiers		6 630	-
Charges financières		(18 546)	(40 714)
Résultat financier	6.2	(11 916)	(40 714)
Résultat courant avant impôts		(4 007 873)	(3 401 660)
Produits exceptionnels		7 404 206	2 658
Charges exceptionnelles		(771 241)	(6 269)
Résultat exceptionnel	2.7	6 632 965	(3 611)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	220 557	308 503
Résultat net		2 845 649	(3 096 768)

3.2 BILAN

En euros	Notes	31.12.2022			31.12.2021
		Brut	Amort. Dépré	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	4 890 374	2 579 762	2 310 612	2 503 263
Immobilisations corporelles	4.5	1 576 657	577 484	999 172	1 165 383
Immobilisations financières	4.5	155 885	15 091	140 793	593 013
Actif immobilisé		6 622 915	3 172 338	3 450 577	4 261 659
Stocks et en-cours	2.1	1 698 959	262 819	1 436 140	1 579 591
Créances clients	2.2	447 135	-	447 135	382 495
Autres créances	2.2	926 268	-	926 268	1 454 002
Disponibilités	6.1.3	5 688 539	-	5 688 539	573 804
Actif courant		8 760 901	262 819	8 498 082	3 989 892
Total actif		15 383 817	3 435 157	11 948 660	8 251 551

En euros	Notes	31.12.2022	31.12.2021
		Net	Net
Capital social		993 444	686 747
Primes d'émission		7 212 411	-
Réserves		4 818	4 818
Autres réserves		1 786 311	1 786 311
Report à nouveau		(3 096 768)	-
Résultat de l'exercice		2 845 649	(3 096 768)
Capitaux propres	8.2	9 745 865	(618 892)
Provisions pour risques	5.1	81 332	-
Provisions pour risques et charges		81 332	-
Emprunts et dettes financières	6.1	644 602	7 781 939
Groupe et associés	-	-	2 031
Dettes fournisseurs	2.3	762 137	559 469
Autres dettes	2.3	714 724	527 004
Total dettes		2 121 463	8 870 443
Total passif		11 948 660	8 251 551

3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	2 845 649	(3 096 768)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 212 639	986 477
Amortissements exceptionnels des immobilisations cédées	164 857	-
Provisions	254 181	105 062
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	14 060	3 675
Charges exceptionnelles non décaissables	606 384	-
Capacité d'autofinancement	5 097 769	(2 001 554)
Variation des stocks et en cours	(14 306)	138 775
Variation des créances clients	(64 640)	(159 807)
Variation des dettes fournisseurs	195 741	136 053
Variation des autres créances et autres dettes	721 266	(629 607)
Trésorerie provenant du BFR	838 062	(514 586)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 935 831	(2 516 140)
Acquisitions d'immobilisations	(830 255)	(1 273 980)
Cessions d'immobilisations	-	2 574
Autres variations	(89 011)	(2 591)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(919 266)	(1 273 997)
Augmentation de capital	7 519 107	2 400 000
Emission d'emprunts	-	4 123 849
Remboursement d'emprunts	(7 430 000)	(2 400 000)
Autres variations	(7 337)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	81 770	4 123 849
Variation de trésorerie	5 098 334	333 712
Trésorerie à l'ouverture	590 205	240 092
Trésorerie à la clôture	5 688 539	573 804
Trésorerie active à l'ouverture	216 356	240 092
Trésorerie active à la clôture	5 314 690	199 955
Variation de trésorerie active	5 098 334	(40 137)
Trésorerie passive à l'ouverture	373 849	-
Trésorerie passive à la clôture	373 849	373 849
Variation de trésorerie passive	-	373 849
Variation de trésorerie	5 098 334	333 712

3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les états financiers annuels de SMAIO sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et modifié par ses règlements dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation après avoir pris en compte les informations dont il dispose pour l'avenir et, en particulier les prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Le bien-fondé de ce principe a été apprécié en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes prenant notamment en compte les hypothèses suivantes :

- la montée en puissance du partenariat avec NuVasive, axé sur le développement d'une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan, ouvrant le droit au versement d'un premier milestone de 3 millions de dollars à SMAIO. En parallèle, la Société vise à développer un service d'analyse d'images pour les clients de NuVasive.
- la commercialisation de la solution i-Kontrol en Europe, aux Etats-Unis et en Australie. Pour ce faire, la Société s'appuiera sur sa propre force commerciale, sur son partenaire NuVasive aux Etats-Unis, et sur un réseau de distributeurs et d'agents.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique ou la valeur d'apport. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2022 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue (telles que projections d'évolution du chiffre d'affaires dans le cadre du calcul de la provision pour rotation lente des stocks, données prospectives dans le cadre du calcul des indemnités de départ à la retraite)..

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes sur l'activité de la Société de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine sont détaillées au paragraphe 2.4 des faits caractéristiques de l'exercice.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2: DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués d'implants et d'instruments (ancillaires) fabriqués en sous-traitance. Les produits finis entrés en stocks sont valorisés sur la base du prix réel d'achat, incluant les frais d'approche et hors frais de commercialisation. Les sorties de stocks sont valorisées sur la base du premier article entré, premier article sorti, ou méthode dite FIFO.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2022			31.12.2021
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Implants	1 101 809	(262 819)	838 990	1 034 707
Instruments	580 365	-	580 365	541 329
Autres	16 785	-	16 785	3 555
Total	1 698 959	(262 819)	1 436 140	1 579 591

L'évolution du stock d'implant est caractérisée par la forte demande sur le marché export et une continuité dans le plan de gestion du stock de la Société.

La Société a pris en compte le risque d'obsolescence des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en comptabilisant à la fin de l'exercice 2022 une provision pour dépréciation des stocks de 0.3 million d'euros représentant 24% du stock brut.

2.2 Créances clients, autres créances et charges constatées d'avance

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société n'a pas recours au factoring permettant de mobiliser plus rapidement l'encaissement des créances clients.

Les créances clients, autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022			31.12.2021
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances clients	447 135	-	447 135	382 495
Créances fiscales	848 228	-	848 228	896 125
Autres créances	10 263	-	10 263	749
Avances et acomptes fournisseurs	35 621	-	35 621	25 838
Autres créances	894 112	-	894 112	922 712
Charges constatées d'avance	32 156	-	32 156	531 290
Total actifs	1 373 403	-	1 373 403	1 836 497

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement serait fortement improbable feraient l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant total hors TVA. Cette situation est sans objet au 31 décembre 2022.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2019 à 2020 (0,5 million d'euros au total), et de l'exercice 2022 pour un montant de 0,3 million d'euros. Le complément correspond aux crédits de TVA à récupérer. La Société a procédé à l'encaissement sur le mois de juillet 2022 de l'intégralité du crédit d'impôt recherche de l'exercice 2018 et 2021 pour 0,3 million d'euros.

Les créances de crédit impôt recherche concernant les exercices 2019 et 2020 ont été préfinancées à hauteur de 374 Keuros et encaissées en août 2021 sur un montant total de 452 Keuros (voir note 6.1.2 – Evolution des dettes financières des Etats financiers). La différence correspond à la retenue de garantie pratiquée par l'organisme financeur. Elle sera versée à la Société lorsque l'organisme aura lui-même été crédité par l'Administration fiscale de la totalité du montant des créances à l'issue de la période de remboursement, soit en 2023 pour la créance 2019 et en 2024 pour la créance 2020. Le coût de financement s'élève à 1,3 % et les intérêts ont été précomptés lors de la mise en place de la mobilisation. Une commission de service forfaitaire de 0,5 % a également été prélevée sur la totalité des créances préfinancées.

Les charges constatées d'avance diminuent de façon significative par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de l'imputation en prime d'émission des frais engagés dans le cadre de l'introduction en bourse réussie de la Société en avril 2022.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2022	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	155 885	0	155 885
Créances clients	447 135	447 135	0
Créances fiscales	848 228	579 130	269 097
Autres créances	10 263	10 263	0
Avances et acomptes fournisseurs	35 621	35 621	0
Charges constatées d'avance	32 156	32 156	0
Total	1 529 288	1 104 306	424 982

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés ainsi de la position nette du contrat de liquidité après constatation des variations de différentiels de prix d'achat / vente aux moments des transactions et des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés. (Voir note 4.5 – Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2022).

Les créances fiscales à 1 an au plus comprennent un produit à recevoir de 0,3 million d'euros au titre du crédit d'impôt recherche 2022 et de 0,2 millions au titre du crédit d'impôt recherche 2019. Les créances fiscales entre 1 et 5 ans comprennent un produit à recevoir de 0,3 million d'euros au titre du crédit d'impôt recherche 2020 et de 0,3 millions au titre du crédit d'impôt recherche 2019.

2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fournisseurs	762 137	559 469
Dettes sociales	610 195	447 686
Dettes fiscales	61 213	41 843
Autres dettes	21 692	8 194
Total autres dettes	693 100	497 723
Produits constatés d'avance	21 624	29 281
Total dettes	1 476 861	1 086 473
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>1 476 861</i>	<i>1 086 473</i>

La variation des dettes fournisseurs directement rattachable à la hausse des achats en sous-traitance est la retraduction de l'évolution du chiffre d'affaires sur l'exercice ainsi que la demande de kits d'implants et d'instruments pour adresser le marché Américain.

Les dettes fiscales augmentent sous l'effet de la constatation de la charge d'impôt société relatif à l'exercice 2022 pour un montant de 39 457 euros.

Les produits constatés d'avance sont constitués des abonnements à la base de données KEOPS et qui concernent des périodes postérieures à la clôture de l'exercice.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières	-	8 090
Dettes fournisseurs	179 349	342 543
Dettes sociales	464 895	328 491
Dettes fiscales	5 573	21 524
Autres dettes	21 692	3 077
Total	671 510	703 725

2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété, c'est-à-dire après l'expédition des produits en ex-works lorsque les implants et instruments sont vendus à des distributeurs. Lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2022			31.12.2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	1 057 389	1 271 804	2 329 193	1 250 632	772 227	2 022 859
Prestations de services	43 417	69 259	112 676	41 900	65 237	107 137
Total chiffre d'affaires	1 100 806	1 341 063	2 441 869	1 292 532	837 464	2 129 996

Les ventes de marchandises sont constituées des facturations d'implants aux hôpitaux et cliniques en France, et d'implants et d'ancillaires aux distributeurs à l'étranger (Voir note 2.3 – Résultats et performances).

Les prestations de services sont constituées essentiellement des redevances perçues des centres hospitaliers pour l'utilisation du logiciel KEOPS de planification et de suivi chirurgical des patients.

2.5 Production immobilisée

La production immobilisée comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

2.6 Reprises sur provisions et transfert de charges

Ce poste est constitué de transferts de charges liés aux avantages en nature octroyés aux employés de la société sur l'exercice 2022.

2.7 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

L'exercice 2022 a vu pour la Société diverses opérations de restructurations donc les impacts financiers ont été comptabilisés en résultat exceptionnel (voir note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers) et résumés ci-dessous :

- un produit exceptionnel de 7 404 206 euros correspondant à l'abandon par le Groupe Otsuka du compte courant qu'il détenait sur la Société jusqu'à son retrait ;
- une charge exceptionnelle relative au mali de fusion de la société Sylorus Robotics pour 595 205 euros et les mises au rebut qui en découlent pour un montant de 1 59 713 euros (voir note 2.2 - Recapitalisation).

En complément de ces opérations de restructuration et dans le cadre de la gestion d'un contrat de liquidité mise en œuvre le 6 avril 2022, la Société a constaté en charge exceptionnelle un mali sur acquisition de titres d'un montant de 11 178 euros.

Les mises au rebut de matériel informatique se montent à 5 145 euros.

2.8 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2022 et 2021, la Société réalisant une large partie de son chiffre d'affaires en France et facturant ses distributeurs et clients à l'étranger majoritairement en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collègue se répartit comme suit :

	31.12.2022			31.12.2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	11	12	23	12	12	24
Employés et techniciens	5	3	8	3	5	8
Total	16	15	31	15	17	32

L'effectif comprend 31 personnes sous contrats à durée indéterminée et aucune personne sous contrats à durée déterminée. L'effectif moyen sur l'exercice 2022 s'est élevé à 32 personnes.

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend SMAIO (Industries de la Métallurgie) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement,
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 43,6 % pour les cadres et 36,4 % pour les non-cadres et 35% pour les employés ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 88/90 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 3,22 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de SMAIO. Les droits acquis évalués au 31 décembre 2022 s'élèvent à 32 899 euros contre 84 833 euros sur l'exercice 2021. La variation s'explique essentiellement par la mise en place de la dernière recommandation de l'ANC publiée sur la fin de l'exercice 2021.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Aucun salarié et/ou dirigeants de la Société n'a reçu de rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées à la suite d'une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;

- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement, les brevets et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciales, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets et licences sont amortis suivant le mode linéaire sur 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1 des Etats financiers.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 12 ans ;
- matériels de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 4 ans ;
- installations générales et agencements : 8 ans ;
- Emballages récupérables : 5 ans ;

4.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social	Pourcentage de contrôle
SMAIO USA	At ORCOM 60 Broad Street, Ste 3502, 10004 NY, USA	100 %

Sylorus Robotics qui a été apportée à SMAIO le 30 juin 2021 par Sylorus Scientific en échange de 75,1 % du capital de la Société a été fusionnée, en date du 29 octobre 2022, dans SMAIO avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022.

SMAIO USA détenue à 100% par SMAIO a été créée en date du 17 octobre 2022.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2022

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	01.01.2022	Transfert	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Frais de développement	4 033 900	0	683 518	0	4 717 418
Brevets et droits similaires	88 015	0	0	0	88 015
Logiciels et licences	0	84 941	0	0	84 941
Immobilisations incorporelles	4 121 915	84 941	683 518	0	4 890 374
Installations techniques et matériels	364 539	351 626	3 333	(351 626)	367 872
Matériels de démonstration	100 257	0	10 785	(12 530)	98 512
Kits d'instruments	915 052	0	110 654	(17 871)	1 007 835
Matériel informatique et de bureau	72 207	7 060	9 875	(8 296)	80 847
Autres immobilisations	17 002	8 872	12 090	(16 372)	21 592
Immobilisations corporelles	1 469 057	367 558	146 737	(406 695)	1 576 657
Dépôts et cautionnements	73 513	4 225	1 438	(10 864)	68 312
Titres de participation	519 500	0		(519 500)	0
Autres immobilisations financières	0	0	87 573		87 573
Immobilisations financières	593 013	4 225	89 011	(530 364)	155 885
Total valeurs brutes	6 183 985	456 724	919 266	(937 059)	6 622 916

Amortissements – En euros	01.01.2022	Transfert	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Frais de développement	1 565 999		868 673		2 434 672
Brevets et droits similaires	52 653		12 083	0	64 736
Logiciels et licences	0	73 882	6 474	0	80 355
Immobilisations incorporelles	1 618 652	73 882	887 229	0	2 579 763
Installations techniques et matériels	53 092	159 669	232 907	(351 626)	94 042
Matériels de démonstration	21 092		41 294	(3 823)	58 563
Kits d'instruments	177 875		190 729	(7 123)	361 482
Matériel informatique et de bureau	46 730	6 547	18 738	(13 189)	58 826
Autres immobilisations	4 885	4 566	6 599	(11 478)	4 572
Immobilisations corporelles	303 674	170 782	490 267	(387 239)	577 484
Immobilisations financières	0	0	15 091	0	15 091
Total amortissements	1 922 326	244 664	1 392 587	(387 239)	3 172 338

Valeurs nettes – En euros	01.01.2022	Transfert	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	2 503 263	11 059	(203 711)	0	2 310 611
Immobilisations corporelles	1 165 384	196 776	(343 530)	(19 456)	999 173
Immobilisations financières	593 013	4 225	73 920	(530 364)	140 794
Total valeurs nettes	4 261 659	212 060	(473 321)	(549 821)	3 450 578

La colonne transfert dans l'analyse ci-dessus traduit l'intégration des actifs de la société Sylorus Robotics suite à son absorption par la Société fin 2022. Compte tenu de cet élément, les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2022 portent sur :

- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale,
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Keihron,
- la mise au point de guides de contrôle morpho-adaptés permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux,
- le développement d'une solution customisée de son logiciel de planification chirurgicale dans le cadre de son contrat de licence avec la Société NuVasive.

Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de la période s'élève à 683 518 euros contre 735 836 euros en 2021.

Le logiciel de guidage, (SPIDER Plan), anciennement dans Sylorus Robotics, sert à planifier en vue de la chirurgie, l'implantation de vis pédiculaires dans chaque pédicule en définissant son point d'entrée, sa trajectoire et la dimension idéale de la vis à implanter. Le logiciel permet également l'enregistrement de la forme tridimensionnelle de chaque vertèbre et permet grâce à des opérations de traitement avec un logiciel CAO, de réaliser des guides en impression 3D capables d'associer plusieurs surfaces de contact en différents points précis de la vertèbre pour placer dans une position unique et stable les canons de visée dans l'axe des pédicules à percer. Il avait été développé dans le cadre du projet de robotique, pour permettre de visualiser des images scanner en trois dimensions et selon toutes les incidences bi-dimensionnelles afin de placer virtuellement dans un repère chaque vis pédiculaire à implanter après en avoir sélectionné le dimensionnement.

2/ Le matériel de démonstration correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

3/ Pour la réalisation des chirurgies, réalisées sur les marchés où elle est présente en direct ou par des agents, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter le nombre de kits d'instruments en dépôts et utilisés par ses clients, principalement en France et dans les pays où la Société a recours à des agents.

4/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés. Depuis l'opération d'apport d'actifs intervenue le 30 juin 2021, la Société détenait 100 % des titres de la société Sylorus Robotics valorisés pour 519 500 euros. Au

29 octobre 2022, Sylorus Robotics a été fusionnée dans SMAIO avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Pour faire suite à l'entrée en bourse de la Société, un contrat de liquidité a été mis en place avec l'apport de 100 000 euros en numéraire. Les 87 573 euros correspondent à la position nette du contrat après constatation des variations de différentiels de prix d'achat / vente aux moments des transactions.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de location financement ou conférant une option de racheter l'équipement à l'échéance du contrat.

4.6.2 Locations simples

Certains équipements (matériels informatiques, logiciels, flotte de véhicules) font l'objet de contrats de location sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les locations simples concernent principalement le loyer pour l'exercice 2022 de 103 122 euros hors taxe (déduction faite d'une franchise de loyer d'un mois à date anniversaire du contrat) du siège social à Saint-Priest selon un bail de 10 ans contracté le 1^{er} avril 2020, ainsi que depuis le 2^{ème} semestre 2021 la prise à bail d'une surface additionnelle initialement dédiée aux activités robotiques de la Société et maintenant dédiée à absorber les besoins liées à l'expansion de l'activité rachidienne pour un loyer sur la période de 13 913 euros hors taxe (faisant suite à une franchise de loyer de 5 mois sur l'exercice 2022, et 10 mois en cumulé). Le bail des bureaux du centre médico-chirurgical des Massues à Lyon a été dénoncé lors du 2^{ème} semestre 2021.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
A un an au plus	192 896	166 200
Entre 1 et 5 ans	615 382	569 519
Entre 5 ans et 10 ans	319 789	509 325
Total	1 128 067	1 245 043

Les baux peuvent être dénoncés régulièrement à l'issue de chaque période de location de 3 ans à partir de la date de commencement du contrat, en respectant un préavis de 6 mois. En complément la société bénéficie d'un droit à dénonciation des baux au 26 février 2024, en respectant un préavis de 6 mois.

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour risques	81 332	-
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques et charges	81 332	-

La provision pour risques constatée dans les comptes de la société sur l'exercice 2022 concerne un litige lié à une clause de non-concurrence non levée par la société, d'un salarié ayant quitté la société à date d'écriture de ce rapport.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel au 31 décembre 2022.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières long terme	270 000	-
Crédits court terme et banques	374 602	7 781 939
Endettement financier brut	644 602	7 781 939
Disponibilités	(5 688 539)	(573 804)
Endettement financier net	(5 043 937)	7 208 135

L'avance remboursable d'un montant initial de 300 000 euros octroyée par BPI et initialement comptabilisée dans les livres de SYLORUS ROBOTICS a été reprise dans les livres de SMAIO suite à la fusion du 29 octobre 2022 avec une échéance au 30 septembre 2026.

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Emprunt KiSCO Co Ltd	0	7 400 000
Avance remboursable BPI	270 000	-
Mobilisation de créances	373 849	373 849
Intérêts courus sur emprunts	0	7 498
Intérêts courus à payer	753	592
Intérêts courus à recevoir	0	-
Crédit court terme et banques	644 602	7 781 939

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	01.01.2022	Transfert	Emissions	Remboursements	31.12.2022
Emprunt KiSCO Co Ltd	7 400 000	-	-	(7 400 000)	-
Avance remboursable BPI	-	300 000	-	(30 000)	270 000
Mobilisation de créances	373 849	-	-	-	373 849
Intérêts courus sur emprunts	7 498	-	-	(7 498)	-
Intérêts courus à payer	592	-	161	-	753
Intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	-
Total	7 781 939	300 000	161	(7 437 498)	644 602

Le remboursement de 7,4 millions d'euros correspond à l'abandon intégral du compte courant pour 1 euro détenu par la société KiSCO Ltd sur la Société, à la société Sylorus Scientific, société-mère de SMAIO (voir note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers).

L'avance remboursable BPI a été reprise directement par la Société, suite à la fusion de sa filiale Sylorus Robotics, aux mêmes conditions que le contrat d'origine.

Les mobilisations de créances sont relatives au préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 réalisé auprès d'un établissement financier, sous déduction de retenues de garanties. Les intérêts relatifs à ce préfinancement ont été directement précomptés lors de la mise en place des contrats.

6.1.3 Analyse de la trésorerie et des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Disponibilités	5 688 539	573 804
Trésorerie et équivalents	5 688 539	573 804

Le tableau de flux de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Les intérêts relatifs à la mobilisation des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 ont été précomptés par l'organisme de financement sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 1,3%.

Les avances récupérables accordées par BPI (solde initial de 300 000 euros) sont sans intérêt.

6.1.5 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société et des ventes de dispositifs médicaux aux distributeurs étrangers est réalisé en euros.

Au 31 décembre 2022, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts sur emprunts et dettes financières	(18 546)	(40 714)
Autres produits / (charges)	6 630	0
Résultat financier	(11 916)	(40 714)

A l'instar des exercices 2020 et 2021, les charges d'intérêt correspondent aux intérêts du compte courant accordé par le Groupe Otsuka. A date de l'abandon de ce compte courant (voir note 8.1 - Evolution du capital des Etats financiers) par le Groupe Otsuka, aucune autre charge d'intérêt n'a été constatée sur le reste de l'exercice 2022.

Les dettes financières comprennent une dotation aux provisions, pour un montant de 15 091 euros, sur les actions propres dans le cadre du contrat de liquidité constatant une perte de valeur par rapport au cours actuel.

Les autres produits correspondent aux intérêts perçus sur les placements en compte à terme.

6.3 Engagements hors bilan

Néant

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Crédit impôt recherche	(255 830)	(297 259)
Crédit d'impôt famille	(4 184)	(11 244)
Impôt Société	39 457	0
Charge / (produit) d'impôt	(220 557)	(308 503)

Le montant des produits et charges non déductibles temporairement s'établit à 114 098 euros (charges) au 31 décembre 2022 contre 27 975 euros (charges) au 31 décembre 2021.

Après imputation sur le bénéfice fiscal, les pertes fiscales reportables cumulées de SMAIO s'élèvent à 7 467 005 euros au 31 décembre 2022.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Evolution du capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2022 de 5 228 651 actions d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune, pour un montant total de 993 444,69 euros. Deux opérations significatives sont intervenues sur le capital de la Société au cours du premier semestre 2022, résumées ci-dessous :

- le 1^{er} février 2022

Le 1^{er} février 2022, le groupe Otsuka a annoncé l'arrêt de ses activités dans l'orthopédie amorcée avec la vente des actifs de la société KiSCO Co Ltd au groupe japonais Teijin Nakashima Medical Co Ltd fin 2021. Dans cette optique et alors que la société SMAIO travaillait à finaliser son projet d'IPO, le groupe Otsuka a pris la décision de transférer ses parts de la Société, ainsi que son compte courant, à l'unique autre actionnaire de SMAIO, la société Sylorus Scientific. Cette dernière, soucieuse de sécuriser l'exploitation et la croissance de l'activité de la Société dans un contexte actif de recherche de fonds porteur d'incertitudes, a pris la décision de désigner Jean Charles Roussouly, vice-président en charge des opérations et principal artisan de la mise sur le marché du Système i-kontrol, comme récipiendaire des 24,9% de parts détenues par Otsuka contre 1 euro symbolique. Elle a par ailleurs pris la décision d'annuler intégralement la dette en compte courant vis-à-vis de SMAIO transférée gracieusement par Otsuka désendettant ainsi totalement SMAIO.

- le 23 mars 2022

La Société a annoncé le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociations organisé Euronext Growth® d'Euronext Paris, dans le cadre d'une offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action.

1.614.195 actions ordinaires ont été créées dans le cadre cette offre, représentant une augmentation de capital d'un montant de 8 942 640 euros, et ont été réparties comme suit :

- 1.228.175 actions ordinaires à des investisseurs institutionnels français et étrangers (représentant environ 6,8 millions d'euros, soit 76,09% du nombre total des actions ordinaires créées), dans le cadre d'un placement global

- 386.020 actions ordinaires au public (représentant environ 2,2 millions d'euros, soit 23,91% du nombre total des actions ordinaires créées) dans le cadre d'une offre spécifiquement dédiée au public

Sur la base d'un prix par action de 5,54 euros, la capitalisation boursière de SMAIO s'élevait à 28 966 727 euros à l'issue de cette augmentation de capital.

Le règlement-livraison de l'offre à prix ferme et du placement global est intervenu le 5 avril 2022 et les actions ont été admises à la négociation sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « SMAIO » (Code ISIN : FR0014005180 et mnémonique : ALSMA) à compter du 6 avril 2022.

Avant imputation des frais liés à l'augmentation de capital, le montant du produit brut de l'émission des 1.614.195 actions nouvelles était de 8 942 640 euros et le produit net, après imputation des frais liés à l'augmentation de capital, était de 7 519 107 euros.

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	01.01.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2022	31.12.2021
Capital social	686 747	306 697	-	993 444	686 747
Prime d'émission	-	8 635 943	(1 423 533)	7 212 411	-
Réserve légale	4 818	-	-	4 818	4 818
Réserves Spéciale	1 744 730	-	-	1 744 730	1 744 730
Autres réserves	41 581	-	-	41 581	41 581
Report à nouveau	-	-	(3 096 768)	(3 096 768)	-
Résultat de l'exercice 2022	-	2 845 649	-	2 845 649	-
Résultat de l'exercice 2021	(3 096 768)	3 096 768	-	-	(3 096 768)
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-
Capitaux propres	(618 892)	14 885 057	(4 520 300)	9 745 865	(618 892)

L'augmentation de capital réalisée à l'issue de l'introduction en bourse de la Société le 5 avril 2022 sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs à la clôture de la période semestrielle.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Voir point 8.2 ci-dessus.

8.5 Avances conditionnées

Au 29 octobre 2022, Sylorus Robotics a été fusionnée dans SMAIO avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la société absorbée a transmis à la société absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvait à la date de réalisation. Notamment, une aide à l'innovation sous forme d'avance remboursable octroyée par la BPI en date du 3 mai 2018 pour un montant initial de 300 000 euros et portant sur le développement d'un prototype de robot chirurgical actif a été repris dans les comptes des SAMIO. Le montant restant à rembourser au 31 décembre 2022 se monte à 270 000 euros.

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de SMAIO ont évolué comme suit :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2022		Répartition du capital et des droits de vote avant l'introduction en bourse	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
SYLORUS SCIENTIFIC SA *	2 768 606	52,95%	2 714 456	75,10%
Jean-Charles Roussouly	900 000	17,21%	900 000	24,90%
NuVasive	813 015	15,55%	-	-
Flottant	747 030	14,29%	-	-
TOTAL	5 228 651	100,00%	3 614 456	100,00%

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les montants facturés par KiSCO Co, Ltd à SMAIO au cours des trois derniers exercices s'analysent comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2022	Montant HT facturé en 2021
Intérêts financiers	3 454	28 792
Loyers et charges diverses	0	7 356
Total	3 454	36 148

9.3 Évènements postérieurs à la clôture

Le 9 février 2023, Globus Medical, société américaine qui produit et commercialise une gamme complète d'instrumentations et implants rachidiens et générant sur l'exercice fiscal 2022 un chiffre d'affaires de 1 000 M\$, a annoncé être parvenu à un accord avec Nuvasive, société américaine focalisée sur les activités rachidiennes avec un chiffre d'affaires de 1 200 M\$ sur l'exercice 2022. Cette fusion avec échange de titre a pour objectif de concurrencer directement la société américaine Medtronic sur son activité rachidienne, actuellement leader mondial avec un chiffre d'affaires 2022 de 4 500 M\$ pour l'activité « crâne et rachis » sur l'exercice fiscal 2021.

Les termes de l'accord prévoient une parité de 1 action Nuvasive pour 0.75 action de Globus Medical, permettant aux actionnaires de titres Nuvasive de détenir approximativement, au terme de l'opération fixée au milieu de l'année 2023, 28% du nouveau Groupe.

A la date du présent rapport et des informations à disposition de la Société, Nuvasive détient 15.55% du capital de la société SMAIO.

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice 2022 et figurant au compte de résultat sont les suivants :

Montants HT en euros	Deloitte	
	2022	2021
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	28 000	15 000
Services autres que la certification des comptes	6 500	4 000
Total honoraires	34 500	19 000

9.5 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
SMAIO USA	0	100%	0	0	-	-	-	-	-

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot

Parc Technologique

69800 SAINT PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot
Parc Technologique
69800 SAINT PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société SMAIO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMAIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 avril 2023

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET